Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260904-130_09_2026-DE

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

4 septembre 2026

Convocation du 28 août 2026

Le quatre septembre deux-mille-vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la médiathèque de Plouagat sous la présidence de Mr Olivier Boissière, Maire

- **Etaient Présents** : Olivier BOISSIERE, Sophie LE BONHOMME, Patrick SOLO, Rozenn JOUAN, Daniel TURBAN, Morgane WYDAUW-MEYNIER, Patrick MARTIN, Géraldine LE LAY, Jacques MORO, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Michel GUYOMARD, Thierry CONNAN, Isabelle LE CHANU, Anne BROUDIC, Christophe CLAVIEN, Carol DUJARDIN-BASQUE, Gérard PIRIOT, Jérémy CABOURG, Jérôme PERAIS, Roselyne HERVE, Tiphany PASTOL, Tifenn BESSON, Manon AUBIN, Nicolas JEZEQUEL, Julien LE MEHAUTE
- **Absents représentés** : Alain TREPARD VIOLON donne procuration à Olivier BOISSIERE, Sophie GUENO donne procuration à Tifenn BESSON,
- **Absente :** Rosa DE FARIA
- **Secrétaire de Séance** : Géraldine LE LAY

130. CULTURE / PATRIMOINE : PROJET « CHAPELLES EN COMMUN » DE LA REGION BRETAGNE – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

Présentation : la Région Bretagne a lancé un plan d'action régional (2026-28) sur les chapelles en Bretagne. Ce plan d'actions a pour objectif de redonner aux chapelles leur destination première de patrimoine « commun » pour en faire des lieux de vie et de partage sur les territoires, en ouvrant le champ des possibles en matière d'usages compatibles avec le culte. C'est dans ce cadre que la Région propose un soutien en ingénierie afin d'accompagner 2 communes volontaires à penser et tester de nouveaux usages, compatibles avec le culte, dans leurs chapelles. Cet accompagnement qui se fera via un prestataire - choisi et financé par la Région – donnera lieu à terme à des propositions concrètes d'aménagement et/ou d'agencement de la chapelle au regard des usages retenus. La commune pourra ensuite - si elle le veut - solliciter le soutien financier de la Région pour la réalisation de ces aménagements dans le cadre de l'appel à projets « "Chapelles en commun : des lieux à (ré)aménager".

Une rencontre s'est tenue à la chapelle Notre-Dame du Tertre le 30 juin en présence de représentantes de la Région Bretagne, de représentants de la paroisse, de Mr le Maire et d'élus de la commune.

Il est proposé que la commune participe à ce projet expérimental d'accompagnement de la commune et de ses habitant·es à l'émergence de nouveaux usages dans sa chapelle Notre-Dame du Tertre. Ce projet se tiendra (sous réserve de modification du calendrier) de l'automne 2026 au printemps 2027.

Cette participation implique les engagements suivants :

- ❑ Dédier un interlocuteur (élu de la majorité) au suivi et à la coordination du projet, qui face l'interface entre la Région et le prestataire lorsqu'il est sur site et qui devra participer à toutes les réunions en lien avec le projet
- ❑ Associer les représentants du diocèse à chaque étape du projet
- ❑ Obtenir l'accord du prêtre à chaque étape du projet

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260904-130_09_2026-DE

- ❑ Impliquer les agents communaux, notamment les agents des services techniques dans la bonne marche du projet (en organisant un point d'information avec eux en amont du projet)
- ❑ Donner accès à la chapelle dès que nécessaire et sur demande du prestataire en charge du projet
- ❑ Mobiliser toutes les forces vives et les acteurs de la commune
- ❑ Mettre à disposition du projet ses outils de communication pour informer sa population de l'action en cours, l'inviter à y participer et lui en présenter les aboutissements
- ❑ Mettre un lieu à disposition du prestataire afin qu'il puisse travailler et mener ses expérimentations, si celle-ci ne se déroulant pas dans la chapelle.
- ❑ Fournir l'électricité

Décision : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à engager la commune et sa chapelle Notre-Dame du Tertre dans la réalisation de ce projet expérimental en partenariat avec la Région.

Le 4 septembre 2026

La Secrétaire,

Géraldine LE LAY

COMMUNE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT ★ CÔTES D'ARMOR ★

Le Maire,

Olivier BOISSIERE